

AERONAUTIQUE

Option Moteur à Turbines



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de la mention complémentaire est amené à évaluer les pannes et exécuter les réparations ainsi que les procédures de contrôle et d'essais. Il peut trouver un emploi dans une entreprise de construction, d'exploitation ou de réparation d'aéronefs. Le contexte professionnel étant international, la pratique de l'anglais lui est indispensable. Dans l'option avions à moteurs à turbines, la formation est axée sur la technologie des matériaux, les pratiques d'entretien des structures et équipements, les turbines et les hélices.

HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE HEBDOMADAIRE
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	27H
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	14 semaines

CONDITIONS D'ADMISSION

- après un Bac Pro MSC (Mécanicien Systèmes-Cellules).

APRES LE DIPLOME

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aéronautique option Avions à Moteurs à Turbines (MC AMT) est amené à intervenir dans tous les ateliers de maintenance des transporteurs aériens et pour des sociétés de maintenance et construction aéronautique.

La mention complémentaire aéronautique est la base théorique pour obtenir la qualification européenne PART66 en maintenance des Avions Moteurs à Turbine.

La qualification obtenue comprend :

- le diplôme Éducation nationale classé niveau IV: "Mention Complémentaire Option Avions Moteurs à Turbines B1.1"
- le certificat de formation théorique de base, option Avions Moteurs à Turbines: TB1.1, délivré par le centre de formation agréée PART 147 du Lycée STELLA (Agrément N° FR.147.0029).
- le certificat d'examen (modules obtenus)

La licence européenne peut être délivrée par l'O.S.A.C. après 2 ans d'expériences professionnelles dans une entreprise de maintenance aéronautique agréée PART 145.

